

DECISION

OBJET : Délégation de signature

Le Pharmacien chargé de la gérance de la Pharmacie à Usage Intérieur, vu :

- l'instruction comptable M 21
- la décision du directeur du centre hospitalier de La Châtre en date du 26 mars 2015 chargeant Monsieur Xavier SOUBRA de la gérance de la pharmacie à usage intérieur de l'établissement à compter du 1^{er} avril 2015,
- la décision du directeur du centre hospitalier de la Châtre en date du 1^{er} avril 2015 relative à la tenue de la comptabilité matière de la pharmacie,
- considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la continuité du service en cas d'absence du comptable matière de la pharmacie à usage intérieur.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE:

Monsieur Julien BARBAIRE, né le 01 mai 1982 à Limoges (87), titulaire du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, est autorisé par ordre à engager et liquider les dépenses dans le cadre de la comptabilité matière, en cas d'absence du pharmacien comptable matière, à charge pour lui d'en rendre compte à ce dernier.

Fait à La Châtre, le 1^{er} avril 2015

Le Pharmacien

Le Pharmacien
Gérant de la PUI

Pour information
Le Comptable,



Julien BARBAIRE



Xavier SOUBRA



Dominique MALEYRIE